

Le chapitre suivant contient :

[Le Canada et l'Organisation mondiale du commerce, Le Cycle de Doha et les objectifs du Canada, Questions de développement: Aide pour le commerce, Mécanisme d'examen des politiques commerciales](#)

Mécanisme d'examen des politiques commerciales

La surveillance des politiques commerciales nationales est essentielle au travail de l'OMC. Le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) est un examen par les pairs conçu pour aider tous les membres à se conformer aux règles, aux disciplines et aux engagements de l'OMC, et pour améliorer la transparence des politiques commerciales des États membres. Tous les membres de l'OMC font l'objet d'un examen. La fréquence de l'examen de chaque pays varie en fonction de sa part du commerce mondial. Le Canada participe aux examens de tous les membres de l'OMC. Il fait l'objet d'un examen tous les quatre ans, et le plus récent a eu lieu en mars 2007.

Le MEPC requiert également de l'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC) une évaluation annuelle des progrès réalisés sur la scène commerciale internationale. Cette évaluation est accompagnée d'un rapport annuel du directeur général qui organise les activités essentielles et met en évidence les enjeux politiques du système commercial. En raison de la crise financière et économique, ce travail a pris de l'importance cette année, car il sert également à faciliter le rôle de surveillance des engagements relatifs au maintien des restrictions en matière de protectionnisme commercial posées par le G20 et les membres de l'APEC en novembre 2008.

Le Canada soutient activement le travail effectué par l'OEPC. Les rapports du directeur général sur la crise financière et économique et sur les faits nouveaux en matière de commerce permettent de fournir de l'information utile et opportune sur les tendances internationales. Selon notre point de vue, une meilleure transparence et une plus grande surveillance des politiques et des pratiques commerciales contribueront positivement à faire face aux défis commerciaux posés par la crise économique mondiale.

- [Des renseignements supplémentaires sur le MEPC](#)
- [Des renseignements sur l'examen du Canada](#)

Règlement des différends

Le règlement des différends est le pilier central du système commercial multilatéral. Le mécanisme de règlement des différends de l'OMC met en évidence la primauté du droit et rend le système commercial plus sûr et prévisible. Ce mécanisme repose sur des règles clairement définies, et des échéances établies pour mener à bien chaque dossier. Le Canada est un fervent partisan du mécanisme de règlement des différends fondé sur des règles et, de ce fait, il est l'un des participants les plus actifs. Le Canada est actuellement partie dans les différends suivants:

Le Canada est plaignant dans les affaires suivantes: